



Wallonie

Ville de PERUWELZ

Nos réf. : PU/037/2024

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. Olivier COULEMBIER**.

Le terrain concerné est situé **Rue de Mortagne, 52B à 7604 Bagnies**, et cadastré **06 B 328E**.

Le projet vise **l'extension d'une habitation et régularisation d'une véranda**, et présente les caractéristiques suivantes : *extension en toiture-plate, implantée en limite latérale gauche. Largeur : 3,50m, longueur : 5,00m, hauteur à l'acrotère de 3,24m. Matériaux : parement en panneaux de finition PVC de ton gris quartz, bardage en bois vertical de teinte naturelle, menuiseries en PVC de ton gris quartz. Quant à la véranda, elle se situe à l'arrière de l'habitation, d'une profondeur de 4.77m, largeur de 5.36m, toiture-plate avec verrière, hauteur à l'acrotère de 2.74m, matériaux : briques de ton rouge et menuiseries de ton gris quartz.*

Motif de l'Annonce de Projet : 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions – article R.IV.40-2 §1er 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 8h30' à 12h15', ainsi que les lundis et mercredis de 13h30' à 16h30' (uniquement sur rendez-vous à solliciter au minimum 24 heures à l'avance au 069/89.52.00), à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie – Maison de la Citoyenneté – 3^{ème} étage – rue des Chauffours n° 7 à 7600 Péruwelz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHIRVEL Julie – Cheffe de Service - (ou ses collaborateurs) - téléphone : 069/89.52.00, mail : urbanisme@peruwelz.be, dont les bureaux se trouvent au Service Cadre de Vie.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **02 au 17/05/2024** au Collège communal soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Péruwelz, rue Albert 1^{er} n° 35 à 7600 Péruwelz, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@peruwelz.be.

La Directrice Générale ,
(S.) A. MOUTON

Le Bourgmestre ,
(S.) V.PALERMO -

Affichage du **26/04** au **17/05/2024**
Annonce de Projet du **02** au **17/05/2024**